

HSBC SFH (France)
Société Anonyme au capital de 113.250.000 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense,
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
SIREN 480 034 917 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2023

	Pages
Rapport d'activité du premier semestre 2023	3
Comptes semestriels clos au 30 juin 2023	10
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels clos au 30 juin 2023	32
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	34

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2023

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023

• Evénements intervenus

L'Assemblée Générale Mixte du 7 mars 2023 a approuvé les modifications apportées à la Documentation du programme d'émission ayant pour objet la mise à jour annuelle de ladite Documentation, notamment afin d'augmenter la taille du programme d'émission de *covered bonds* pour le porter à un montant maximum de 10 milliards d'euros et d'intégrer les informations mises à jour par le supplément au Prospectus de base ainsi que le Rapport financier Annuel, et de refléter les évolutions intervenues dans l'organisation de la Société et de HSBC Continental Europe ainsi que les évolutions légales et réglementaires. Les documents suivants ont été modifiés et/ou conclus :

- le *Base Prospectus* relatif au programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat (« *covered bonds* ») par la Société ;
- l'*Amended and Restated Dealer Agreement* conclu entre HSBC Continental Europe (en qualité d'« *Arranger* » et « *Dealer* ») et la Société ;
- l'*Amended and Restated Agency Agreement* conclu entre BNP Paribas Securities Services (en qualité de « *Fiscal Agent* », « *Principal Paying Agent* », « *Paying Agent* » et « *Calculation Agent* ») et la Société ;
- l'*Amendment Agreement* conclu entre HSBC Continental Europe (en qualité de « *Borrower* », « *Administrator* », « *Arranger* », « *Issuer Accounts Bank* », « *Cash Collateral Provider* » et « *Issuer Calculation Agent* »), KPMG LLP (en qualité d'« *Asset Monitor* ») et la Société (en qualité d'« *Issuer* » et « *Lender* ») ;
- la Convention d'Externalisation et de Mise à Disposition de Moyens entre HSBC Continental Europe et la Société, telle qu'amendée ; et
- tous contrats, actes ou documents pris en application ou en exécution des documents mentionnés ci-dessus.

Dans le cadre du projet de cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, qui comprend la cession de HSBC SFH (France), HSBC Continental Europe, Promontoria MMB SAS et Banque des Caraïbes SA ont conclu, le 14 juin 2023, un nouveau Protocole d'Accord (*Memorandum of Understanding*) relatif à certaines modifications envisagées des termes de la cession de ses activités de banque de détail en France (« l'Opération »), destinées à permettre à l'acquéreur de satisfaire les exigences futures qui lui seront applicables en matière de fonds propres et d'obtenir les autorisations réglementaires requises pour l'Opération. Ces modifications envisagées n'impactent pas la cession prévue de HSBC SFH (France) selon les termes de l'opération initiale. Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et de la consultation des instances sociales compétentes sur les ajustements de l'Opération potentielle, les parties ont pour objectif de réaliser l'Opération le 1^{er} janvier 2024.

Il est rappelé que la Société ne dispose pas de personnel dédié et qu'elle a confié à HSBC Continental Europe la gestion et le recouvrement des prêts et autres actifs, des obligations de financement de l'habitat et autres ressources, privilégiées ou non, qu'elle détient, et, plus largement l'ensemble des prestations nécessaires à sa gestion opérationnelle, financière, administrative, comptable, ainsi que les prestations d'audit et de contrôle nécessaires.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et les sanctions visant cette dernière n'ont pas d'impacts directs sur HSBC SFH (France).

• Perspectives d'avenir

HSBC SFH (France) continuera au second semestre 2023 à participer au financement de HSBC Continental Europe.

FAITS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE 30 JUIN 2023

Pour rappel, le 25 avril 2023, la Société a initié un emprunt auprès de HSBC Continental Europe, dans le cadre de la liquidité à 180 jours de l'échéance finale d'une émission de *covered bonds*, rémunéré au taux de la Banque Centrale Européenne, présentant une maturité au 17 octobre 2023. Cet emprunt se monte à 1 200 millions d'euros.

Le 4 juillet 2023, la Société a initié un nouvel emprunt, dans le cadre de la gestion de l'écart de durée de vie entre les actifs et les passifs de HSBC SFH, également auprès de HSBC Continental Europe et rémunéré au taux de la Banque Centrale Européenne, avec une maturité au 17 octobre 2023. Cet emprunt se monte à 900 millions d'euros.

Ces deux emprunts sont placés en dépôt à terme à compter du 4 juillet 2023, lequel est rémunéré à même taux.

RESULTATS

Au 30 juin 2023, le bilan présente un total de 6 105 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2022, le total de bilan était de 4 895 millions d'euros.

Bilan Actif

Les créances envers les établissements de crédit présentent un solde de 6 080 millions d'euros.

Ce solde comporte les encours de prêts, les intérêts courus sur prêts, les comptes courants et l'étalement des commissions d'origination.

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste était de 4 875 millions d'euros. Cette augmentation constatée pour un montant de 1 205,6 millions d'euros s'explique par :

- Augmentation du poste « Prêt à HSBC Continental Europe » pour 2,2 millions d'euros, correspondant aux intérêts courus de l'ensemble des prêts.
- Augmentation du poste « Commissions d'origination » de 1,8 million d'euros, dû à l'amortissement normal des commissions d'origination.
- Augmentation du poste « Trésorerie » pour 1 201,5 millions d'euros.

Les autres actifs présentent un solde de 804 mille euros. Le solde du compte augmente de 50 mille euros par rapport au 31 décembre 2022.

Les comptes de régularisation à l'actif présentent un solde de 24,2 millions d'euros, pour rappel le solde du compte au 31 décembre 2022 était de 19,3 millions d'euros.

Ce poste comporte les étalements des primes et des frais d'émissions.

Bilan Passif

Les dettes envers les établissements de crédit présentent un solde de 1 207,1 millions d'euros au 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, elles se montaient à 0 euro. Ce poste prend en compte l'emprunt auprès de HSBC Continental Europe concernant le dépôt réglementaire réalisé dans le cadre des 180 jours précédant l'échéance finale d'une émission. La société a une émission rentrant dans ce cadre, laquelle émission arrivera à maturité le 16 octobre 2023.

Le solde des « dettes représentées par un titre » est de 4 781,9 millions d'euros, au 30 juin 2023, contre 4 779,7 millions d'euros, au 31 décembre 2022.

Ce solde comporte les encours et intérêts courus des émissions de *Covered Bonds*.

L'augmentation de 2,2 millions d'euros s'explique par l'étalement normal des intérêts courus.

Les autres passifs présentent un solde de 0,2 million d'euros, contre 0 euro au 31 décembre 2022.

Les comptes de régularisation au passif, qui présentent un solde de 2 millions d'euros, comprennent notamment les intérêts/commissions perçus d'avance, pour 1,5 million d'euros et les charges à payer de frais généraux pour un montant de 0,5 million d'euros.

Les provisions se montent à 0,2 million d'euros, contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022.

Le capital social de la société est demeuré inchangé à 113,25 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 409 mille euros.

En l'absence de distribution de dividende par la société au titre de l'exercice 2022, et tenant compte de la perte 2022 de 580 mille euros, le report à nouveau s'élève à - 485 mille euros.

Compte de résultat

Au titre du premier semestre 2023, la Société a réalisé un bénéfice s'élevant à 0,56 million d'euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- Les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts sur le prêt consenti à HSBC Continental Europe, les intérêts du compte courant et l'étalement des commissions d'origination. Le solde du poste s'élève à 45,5 millions d'euros.
- Les intérêts et charges assimilés qui incluent les coupons payés aux investisseurs, l'étalement des primes d'émissions et décotes des émissions ainsi que les intérêts de l'emprunt, présentent un solde de -44,8 millions d'euros.
- Le poste Commissions présente un solde de 1,2 million d'euros, il contient les commissions de financement facturées annuellement à HSBC Continental Europe.

Le produit net bancaire s'élève à 1,9 million d'euros au 30 juin 2023, présentant une hausse de 1,3 million d'euros par rapport au 30 juin 2022.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 1 043 mille euros, contre des charges générales d'exploitation s'élevant à 1 545 mille euros au 30 juin 2022. La diminution des charges découle principalement de la diminution de la TVA non récupérable et des charges liées à l'établissement de lettres de confort.

Le bénéfice net après impôt s'élève à 0,56 million d'euros au 30 juin 2023.

Cover pool

La garantie reçue et comptabilisée au 30 juin 2023 s'élève à 6 199 618 297 euros.

Les actifs composant cette garantie présentaient les principales caractéristiques suivantes au 30 juin 2023 :

Caractéristiques principales du coverpool au 30/06/2023	
Total Capital Restant dû	6 199 618 297 €
Nombre de prêts	45 888
Nombre d'emprunteurs	35 501
Encours moyens	135 103
Ancienneté moyenne (mois)	56,14
Durée de vie résiduelle (mois)	153,82
% prêts garantis par hypothèque 1er rang	0,00%
% prêts garantis par le crédit logement	100,00%
Ratio moyen du montant de l'emprunt sur la valeur du bien acquis (non indexé)	56,7%
Ratio moyen du montant de l'emprunt sur la valeur du bien acquis (indexé)	48,6%
% taux fixe	100,0%

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	En %
HSBC Continental Europe	7 549 999	99,9999
Personne physique	1	Non significatif

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

• Risque de crédit

Différents postes du bilan de HSBC SFH (France) sont soumis à un risque de crédit, notamment sa trésorerie et les crédits tant en régime permanent (c'est-à-dire hors survenance d'un événement de défaut tel que défini dans la documentation relative au programme d'émission d'obligations sécurisées) qu'en cas de transfert du collatéral.

En régime permanent, le bilan de HSBC SFH (France) est principalement exposé à sa maison-mère :

- La trésorerie de HSBC SFH (France), correspondant à l'investissement de ses fonds propres, est constituée de dépôts à vue dans les livres de HSBC Continental Europe. Ce dépôt est soumis à une contrainte de notation minimale décrite dans le prospectus du programme SFH (note long terme A par Standard & Poor's et note court terme P-1 par Moody's).
- L'autre composante majeure de l'actif de HSBC SFH (France) en régime permanent est l'ensemble des prêts à HSBC Continental Europe répliquant les caractéristiques des obligations de financement de l'habitat (OH) émises. Le risque de crédit afférent est considéré comme faible tant que HSBC Continental Europe respecte les contraintes imposées par le programme d'OH (note long terme BBB par Standard & Poor's et risque de contrepartie Baa2 par Moody's). Ce risque est par ailleurs atténué par le portefeuille de prêts immobiliers apporté en garantie par HSBC Continental Europe à HSBC SFH (France), avec une surcollatéralisation minimale de 114% (tel qu'exposé dans l'*Asset Cover Test*¹ publié mensuellement²).

En cas de survenance d'un événement prévu dans le programme d'OH (par exemple, défaut ou baisse de la note de HSBC Continental Europe sous un certain seuil), HSBC SFH (France) pourra accéder à la propriété des actifs sous-jacents et aux flux de trésorerie générés par ces actifs. Le risque de crédit résiduel proviendra donc du portefeuille de crédits immobiliers transféré, lui-même atténué par les garanties octroyées directement ou indirectement sur les créances. Les prêts apportés par HSBC Continental Europe sont composés à 100% de prêts cautionnés par Crédit Logement à fin juin 2023. La Société contrôle mensuellement différents indicateurs de risque de crédit sur le portefeuille de couverture, notamment la probabilité de défaut à un an, évaluée sur les modèles internes et le ratio *Loan-To-Value* (LTV).

• Risque de taux, de change et risque de marché

Risque de taux et de change

En régime permanent (c'est-à-dire hors survenance d'un événement de défaut tel que défini dans la documentation relative au programme d'émission d'obligations sécurisées), les prêts accordés par la Société à HSBC Continental Europe répliquent les conditions d'émission des obligations sécurisées en taux, en maturité et en devise. Le risque de taux résiduel est considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de la structure, et tous les postes du bilan sont en Euros.

Conformément à la réglementation applicable aux Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'outils permettant d'établir une surveillance du risque structurel de taux et de change, notamment la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan par transparence (en considérant le portefeuille de couverture en lieu et place des prêts octroyés à HSBC Continental Europe) et une limite par devise. Le bilan est décomposé comme suit :

- Les obligations sécurisées servent toutes un coupon à taux fixe.
- Les prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture sont tous à taux fixe depuis novembre 2016.
- La trésorerie est placée sur un compte de dépôt à vue.
- Les fonds propres, la dette de restitution et les comptes de régularisation sont assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés).

¹ Test dérivé des méthodes d'évaluation des agences de notation, prenant en compte les obligations sécurisées, les actifs de couverture après décote (cf. *asset percentage*), la trésorerie et les coûts de portage.

² *Asset percentage* fixé à 90% depuis décembre 2017 contre un maximum de 92,5% selon le *base prospectus*.

Il en résulte un gap structurel à taux fixe nul sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées.

La modification du programme SFH actée le 24 novembre 2016 a retiré le mécanisme de couverture du risque de taux d'intérêt à l'aide de swaps (*Hedging Strategy*). Toutefois, la documentation contractuelle des émissions réalisées avant cette date prévoit l'activation de ce mécanisme en cas de franchissement par la note de HSBC Continental Europe de seuils convenus avec les Agences de Notation. Dans ce cas, HSBC SFH (France) conclurait une couverture à travers deux séries d'instruments à terme :

- une série de couvertures de taux avec une ou des contrepartie(s) externe(s) bénéficiant d'une notation compatible avec la notation du Programme pour couvrir les risques de taux (et de change, le cas échéant) entre les prêts immobiliers représentant les garanties des émissions (« *Borrower Collateral Security* ») et les obligations garanties émises (« *Covered Bonds* ») ; et
- une autre série de couvertures de taux miroirs (« *back-to-back* ») à ceux visés ci-dessus avec HSBC Continental Europe pour couvrir les risques de taux entre le portefeuille de garanties (« *Borrower Collateral Security* ») et les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe.

La position structurelle de change de chaque devise est soldée vers la salle des marchés de HSBC Continental Europe dès qu'elle approche la limite et au moins tous les 6 mois.

Risque de marché

Conformément à son objet social limité, HSBC SFH (France) n'a aucune activité de marché autre que l'émission des *covered bonds* et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de HSBC Continental Europe à des conditions identiques.

• Risque de liquidité

Le programme HSBC SFH (France) prévoit, pour chaque émission, un adossement parfait entre le prêt fait avec la maison-mère et la série d'obligations émises (« *Back-to-back* »). En régime permanent (c'est-à-dire hors survenance d'un événement de défaut tel que défini dans la documentation relative au programme d'émission d'obligations sécurisées), HSBC SFH (France) ne s'expose donc à aucun risque de liquidité.

Par ailleurs, conformément à la réglementation des Sociétés de Financement de l'Habitat, le comité de gestion, qui se réunit selon une fréquence trimestrielle, s'est doté d'outils permettant d'établir une surveillance du risque de liquidité à 180 jours par transparence, c'est-à-dire par mesure des flux de trésorerie issus du collatéral. Ces états sont établis en conformité avec les instructions ACPR de décembre 2014 relatives notamment au besoin de liquidité à 180 jours. Conformément à ces mêmes textes, en cas d'apparition d'une impasse en liquidité (revenus perçus du collatéral – passif à payer < 0) dans les 180 jours, HSBC Continental Europe devra constituer un gage espèces d'un montant équivalent à l'impasse.

Il existe d'autres tests de couverture internes permettant de suivre le risque de liquidité de la structure de façon dynamique et proactive. tels que l'écart de durée de vie moyenne entre l'actif et le passif, les projections de couverture des obligations émises, ainsi que des conventions existantes entre la SFH et sa société mère telles que des prêts de liquidité ("*Cash collateral agreement*") qui peuvent être déclenchés par le "*Pre-Maturity Test*" : en cas de dégradation de la notation de la maison-mère sous un certain seuil convenu avec les Agences de Notation intervenant dans les 180 jours avant le paiement d'une série, la maison-mère devra constituer un gage espèces de montant équivalent à l'échéance.

Au 30 juin 2023, la structure n'a aucun besoin de liquidité dans les 180 prochains jours :

- Situation initiale de trésorerie : 1 309 349 k€ (compte à vue, pas de compte à terme, pas de titres) ;
- Autres valeurs de remplacement : néant (pas de gage-espèce) ;
- Flux provenant des actifs apportés en garantis : +417 627 k€ ;
- Paiements d'intérêts, remboursement de principal et flux nets afférents aux instruments financiers à terme : -1 288 125 k€.

Le Comité de Gestion Financière du Bilan (ALCO) réunit mensuellement les acteurs chargés de la réalisation des opérations (Trésorerie), de l'élaboration des états de *reporting* et de la surveillance (Direction Financière) de HSBC Continental Europe. Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement, d'étudier les sources de financement alternatives et de

traiter de tout sujet relatif à la liquidité du groupe HSBC en France. HSBC SFH (France) est inclus dans le périmètre de l'ALCO HSBC Continental Europe. Ce comité contrôle en particulier, le respect par HSBC Continental Europe de la limite réglementaire définie pour le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR). Au 30 juin 2023, le LCR de HSBC Continental Europe est supérieur à la limite réglementaire de 100%, ainsi qu'à sa limite définie en interne et celui de HSBC SFH (France) était proche de 0%. HSBC SFH (France) est également dans le périmètre des indicateurs consolidés suivis par le département *Asset, Liability and Capital Management* (ALCM) de la Direction Financière.

- **Risques opérationnels**

Conformément à ses statuts, HSBC SFH (France) ne dispose pas de ressources humaines ou techniques propres. Les processus sous-jacents à son activité sont confiés à HSBC Continental Europe au travers d'une convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens et de ressources. Cette convention précise notamment l'extension des dispositifs de contrôle permanent, de contrôle périodique et de conformité de HSBC Continental Europe aux tâches exécutées pour le compte de HSBC SFH (France).

HSBC SFH (France) est exposée à plusieurs types de risques opérationnels et notamment :

- le risque opérationnel lié au processus de conservation des documents et des données ainsi qu'à la capacité à les restaurer en assurant l'intégrité et la complétude dans les délais rapides ;
- le risque lié à la qualité et la fiabilité des données ainsi qu'à leur exhaustivité ;
- le risque opérationnel d'exécution lié aux changements, évolutions de processus, systèmes et organisation ;
- le risque informatiques notamment lié à la sécurité, la résilience, la mise à jour des systèmes et des infrastructures ;
- risque lié à la sécurité de l'information ;
- risque de fraude externe et interne ;
- les risques juridiques, etc.

Les risques opérationnels peuvent avoir un effet défavorable sur l'activité, les clients, les conditions financières et les résultats d'exploitation de la Société.

- **Risque juridique**

Pour réaliser son objet social, HSBC SFH (France) s'est entouré de conseils juridiques externes.

De plus, en vertu des conventions citées ci-avant, HSBC SFH (France) bénéficie du concours du groupe HSBC Continental Europe pour toutes ses activités.

Par ailleurs, il n'existe pas à la date d'émission de ce rapport, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative. De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la Société n'est en cours.

- **Risque relatif à la Directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit**

La Directive n° 2014/59/UE du 15 mai 2014 dite BRRD (« *Bank Recovery and Resolution Directive* »), établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Elle a été transposée par l'ordonnance n°2015-1024 du 20 août 2015, qui est venue compléter le dispositif mis en œuvre par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. La mise en œuvre du régime français de résolution bancaire a été confiée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) grâce à la création d'un collège de résolution.

Par ailleurs, le mécanisme de résolution unique, a été défini en 2014 par le règlement n° 806/2014 établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique.

L'autorité de résolution dispose de quatre principaux outils de résolution qu'elle peut décider d'appliquer conjointement ou séparément en fonction de la situation (i) l'autorité peut procéder au transfert des actions et autres titres de propriété ainsi que des biens, droits et obligations de l'entité soumise à une procédure de résolution à un acquéreur privé, (ii) l'autorité peut créer une structure de gestion d'actifs à laquelle elle pourrait transférer les biens, droits et obligations de mauvaise qualité de l'entité soumise à une procédure de résolution et qui ont vocation à être vendus ou liquidés, (iii) l'autorité peut également transférer à cet établissement les actions et autres titres de propriété ainsi que des biens, droits et obligations de l'entité soumise à une procédure de résolution et qui ont vocation à perdurer, et (iv) il permet de faire contribuer les actionnaires et créanciers à l'absorption des pertes et, le cas échéant, à la recapitalisation de l'entité en résolution. Il se divise en deux phases (a) une phase de réduction des engagements éligibles à une telle mesure afin d'absorber les pertes et de ramener la valeur nette de l'établissement à zéro, et (b) une phase de conversion des engagements éligibles afin de recapitaliser l'établissement ou de contribuer, notamment, à la capitalisation de l'établissement-relais.

- **Le risque de dépendance**

HSBC SFH (France) est une filiale de HSBC Continental Europe qui détient 99,99 % du capital de l'Emetteur. HSBC Continental Europe est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Son rôle consiste à assister HSBC SFH (France) dans ses activités en qualité d'établissement support, tel que défini par la réglementation applicable aux sociétés de financement de l'habitat, notamment au sens de l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier.

HSBC SFH (France) et HSBC Continental Europe ont conclu un contrat de crédit intitulé « *Borrower Facility Agreement* » (le « **Contrat de Crédit** ») définissant les termes et conditions en vertu desquels HSBC SFH (France), en sa qualité de prêteur (à ce titre, le « **Prêteur** »), s'engage à utiliser le produit de l'émission des Obligations Garanties afin de financer des avances (chacune une « **Avance Emprunteur** ») afin qu'elles soient à la disposition de HSBC Continental Europe, en sa qualité d'emprunteur (à ce titre, l'« **Emprunteur** »).

Le Contrat de Crédit est garanti par le biais d'un contrat de garantie intitulé « *Borrower Collateral Security Agreement* » (le « **Contrat de Garantie** ») en vertu duquel HSBC Continental Europe s'engage, en garantie de ses obligations financières, à consentir une garantie financière avec remise en pleine propriété, conformément aux articles L. 211-36 à L. 211-40-1 du Code monétaire et financier au bénéfice de HSBC SFH (France), de crédits à l'habitat respectant les critères d'admissibilité prévus à l'article L. 513-29 du Code monétaire et financier, et d'autres actifs au sens du cadre légal français applicable aux sociétés de financement de l'habitat. Le capital de HSBC Continental Europe ainsi que ses droits de vote sont détenus à 99,99% par HSBC Bank plc, dont le siège social est situé à Londres. HSBC Bank plc est une filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc, la société holding du Groupe HSBC, l'une des organisations de services bancaires et financiers les plus importantes, dont les titres sont admis à la négociation à Londres, Hong Kong, New York et aux Bermudes.

COMPTES SOCIAUX

30 juin 2023

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

BILAN

(en euros)

ACTIF	Notes	30/06/2023	31/12/2022	Variations
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	1	1 214	1 518	(304)
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Créances envers les établissements de crédit	1	6 080 216 779	4 874 625 337	1 205 591 442
<i>dont nominal prêts miroir</i>		<i>4 750 000 000</i>	<i>4 750 000 000</i>	<i>0</i>
<i>dont courus prêts miroir</i>		<i>31 852 946</i>	<i>29 628 425</i>	<i>2 224 521</i>
<i>dont commissions reçues</i>		<i>(10 983 667)</i>	<i>(12 813 588)</i>	<i>1 829 922</i>
<i>dont courus emprunts (taux négatifs)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont trésorerie / dépôts</i>		<i>1 309 347 501</i>	<i>107 810 501</i>	<i>1 201 537 000</i>
Autres actifs	2	804 236	753 819	50 417
Comptes de régularisation - Actif	3	24 199 450	19 272 112	4 927 338
TOTAL DE L'ACTIF		6 105 221 679	4 894 652 786	1 210 568 893

Engagements de financement donnés	16	0	0	0
Engagements de garantie donnés	16	804 236	667 500	136 736
Engagements donnés sur titres	16	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	16	0	0	0

30 juin 2023

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

BILAN

(en euros)

PASSIF	Notes	30/06/2023	31/12/2022	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	4	1 207 133 333	0	1 207 133 333
Dettes représentées par un titre	5	4 781 921 439	4 779 724 315	2 197 124
<i>dont nominal bonds</i>		4 750 000 000	4 750 000 000	0
<i>dont courus bonds</i>		31 921 439	29 724 315	2 197 124
Autres passifs	6	219 476	0	219 476
Comptes de régularisation - Passif	7	1 980 931	1 265 533	715 398
Provisions	8	233 725	488 825	(255 100)
Capital	9	113 250 000	113 250 000	0
Réserves	9	408 921	408 921	0
Report à nouveau	9	-484 808	95 135	(579 943)
Résultat de l'exercice	9	558 663	-579 943	1 138 606
TOTAL DU PASSIF		6 105 221 679	4 894 652 786	1 210 568 893
Engagements reçus de financement	16	0	0	0
Engagements reçus de garantie	16	6 199 618 297	6 699 621 344	(500 003 047)
Engagements reçus sur titres	16	0	0	0

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

COMPTE DE RESULTAT	Notes	Semestre se terminant le :		
		30/06/2023	30/06/2022	(en euros) 31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	10	45 531 781	20 056 463	55 651 271
Intérêts et charges assimilés	10	-44 844 485	-20 328 637	-56 216 709
Commissions (produits)	11	1 223 704	860 137	2 056 137
Commissions (charges)	11	0	0	0
Gains ou pertes sur opérations de négociation		0	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	12	0	-500	-1 500
PRODUIT NET BANCAIRE		1 911 000	587 463	1 489 199
Charges générales d'exploitation	13	-1 042 643	-1 544 888	-2 164 541
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		868 357	-957 425	-675 342
RESULTAT D'EXPLOITATION		868 357	-957 425	-675 342
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		868 357	-957 425	-675 342
Résultat exceptionnel	14	-8 897	18 891	0
RESULTAT AVANT IMPOT		859 460	-938 534	-675 342
Impôt sur les bénéfices	15	-300 797	95 399	95 399
RESULTAT NET		558 663	-843 135	-579 943

HSBC SFH (France)

S.A. au capital de 113 250 000 euros

Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général de Gaulle
92400 COURBEVOIE

RCS Nanterre 480 034 917

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Proforma			
	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net de l'exercice	559	-580	-580	-471
Impôt sur les sociétés				
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles				
Dépréciation des éléments de goodwill et autres éléments d'actifs				
Dotations nettes aux provisions	-255	-341	-341	829
Part de résultat liée aux participations				
Flux liés aux opérations d'émissions d'actions et d'obligations *	-28 382	23 838	-1 162	0
Flux liés aux opérations de prêts aux établissements de crédit et à la clientèle **	-42 019	-12 296	-37 228	-3 284
Gains / Pertes nets sur cession d'immobilisations				
Variation dues aux impacts de change	0	0	0	0
Flux de trésorerie sur les charges à payer	274	-490	-490	517
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	301	0	0	0
Total des éléments sans décaissement de trésorerie	-69 523	10 131	-39 801	-2 408
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	33 038	-1 008 390	-983 458	0
Flux de trésorerie sur prêts à la clientèle				
Flux de trésorerie sur titres de placement et d'investissement				
Flux de trésorerie sur autres actifs	-265	45	45	28
Dividendes reçus de participations				
Impôts et taxes	-86	-86	-86	-145
Total des éléments de trésorerie opérationnels	32 686	-1 008 431	-983 500	-117
TRESORERIE NETTE LIEE A L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	-36 837	-998 301	-1 023 301	-2 525
Flux de trésorerie provenant d'actifs financiers ou d'immobilisations corporelles				
Emprunt auprès des établissements de crédit				
Flux de trésorerie net provenant d'autres activités d'investissement				
TRESORERIE NETTE LIEE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
Flux de trésorerie liés à l'émission d'actions et d'obligations	31 240	994 530	1 019 530	0
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	1 207 133	-400000	-400000	400000
Mouvements sans décaissement de trésorerie liés à l'activité de financement				
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	0	0	0
TRESORERIE NETTE LIEE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	1 238 373	594 530	619 530	400 000
Exchange rate variations on cash and cash equivalents				
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1 201 537	-403 771	-403 771	397 475
Trésorerie à l'ouverture	107 812	511 583	511 583	114 107
Comptes courants bancaires, postaux, ou ouverts auprès de la Banque de France	107 812	511 583	511 583	114 107
Trésorerie à la clôture	1 309 349	107 812	107 812	511 583
Comptes courants bancaires, postaux, ou ouverts auprès de la Banque de France	1 309 349	107 812	107 812	511 583
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1 201 537	-403 771	-403 771	397 475

Lors de la clôture de juin 2023, la présentation du tableau de flux de trésorerie a été corrigée afin de mieux refléter la réalité des flux de trésorerie. La colonne "Proforma" présente les chiffres 2022 corrigés.

* Ces flux correspondent aux intérêts courus et à l'étalement des primes et frais d'émission de l'exercice.

** Ces flux couvrent tant des intérêts courus que l'étalement des commissions de l'exercice.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 30 juin 2023

(en euros)

POSTES	31/12/2022			30/06/2023
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
Capital souscrit	113 250 000			113 250 000
Réserves	408 921			408 921
Report à nouveau	95 135	0	579 943	-484 808
Résultat de l'exercice	-579 943	558 663	-579 943	558 663
Montant des capitaux propres	113 174 113	558 663	0	113 732 776

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2022

(en euros)

POSTES	31/12/2021			31/12/2022
	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant
Capital souscrit	113 250 000			113 250 000
Prime d'émission	0			0
Prime de fusion	0			0
Réserves	408 921	0		408 921
Report à nouveau	565 829	-470 694	0	95 135
Résultat de l'exercice	-470 694	-579 943	-470 694	-579 943
Montant des capitaux propres	113 754 056	(1 050 637)	(470 694)	113 174 113

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 FAITS SIGNIFICATIFS

Dans le cadre du projet de cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, qui comprend la cession de HSBC SFH (France), HSBC Continental Europe, Promontoria MMB SAS et Banque des Caraïbes SA ont conclu, le 14 juin 2023, un nouveau Protocole d'Accord (*Memorandum of Understanding*) relatif à certaines modifications envisagées des termes de la cession de ses activités de banque de détail en France (« l'Opération »), destinées à permettre à l'acquéreur de satisfaire les exigences futures qui lui seront applicables en matière de fonds propres et d'obtenir les autorisations réglementaires requises pour l'Opération. Ces modifications envisagées n'impactent pas la cession prévue de HSBC SFH (France) selon les termes de l'opération initiale. Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et de la consultation des instances sociales compétentes sur les ajustements de l'Opération potentielle, les parties ont pour objectif de réaliser l'Opération le 1^{er} janvier 2024.

Le 25 avril 2023, la Société a initié un emprunt, dans le cadre de la liquidité à 180 jours de l'échéance finale d'une émission de *covered bonds*, rémunéré au taux de la Banque Centrale Européenne, avec une maturité au 17 octobre 2023. Cet emprunt se monte à 1 200 millions d'euros.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, depuis le 24 février 2022, et les sanctions visant cette dernière n'ont eu aucun impact direct sur HSBC SFH (France).

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le 1^{er} janvier 2005, la société « Hervet Participations » a été intégrée dans le groupe fiscal de HSBC Bank plc Paris Branch. Le 20 juin 2008, l'assemblée générale mixte a décidé le changement de dénomination de la société « Hervet Participations » en « HSBC Covered Bonds (France) ». Le 21 avril 2011, l'Assemblée Générale Mixte a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société qui devient HSBC SFH (France). L'objet social de la société est décrit dans l'article 2 des statuts mis à jour le 28 avril 2014, lequel dispose :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés de financement de l'habitat, la Société a pour objet social exclusif de consentir et/ou de financer des Prêts à l'Habitat et de détenir des titres et valeurs (1' « Objet Social »).

I - Les Prêts à l'Habitat consentis et/ou financés par la Société sont des prêts destinés, en tout ou partie, au financement d'un bien immobilier résidentiel situé en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou dans un Etat bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, et garantis par (a) une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, ou (b) un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance (« Prêts à l'Habitat »).

Pour le financement des opérations mentionnées au I. ci-dessus, la Société peut émettre des obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier et recueillir d'autres ressources, y compris par émission d'instruments financiers ou de titres de dette, notamment sur le fondement de droits étrangers (y compris des titres de dette nominatifs de droit allemand (*Nammensschuldverschreibung*) dont le contrat ou le document destiné à l'information du public (au sens de l'article L. 412-1 du même Code) ou tout document équivalent requis pour leur admission sur les marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège. »

2.2 – Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours du premier semestre 2023.

2.3 - Modes et méthodes d'évaluation

2.3.1 CREANCES A TERME ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les commissions d'origination et de gestion sont étalées de manière linéaire tout au long de la durée du prêt.

Les placements de trésorerie permettant de rémunérer les disponibilités ont été réalisés à travers l'ouverture de dépôt à terme auprès de HSBC Continental Europe.

Les dépôts à terme sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Le 16 avril 2013, la Société a conclu un prêt d'1,25 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 10,5 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,00%.

Le 17 avril 2018, la Société a conclu un prêt d'1 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d'intérêt de 0,50%.

Le 22 mars 2022, la Société a conclu un prêt d'1,25 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 5 ans, basé sur un taux d'intérêt de 0,75%.

Le 28 juin 2022, la Société a conclu un prêt de 0,75 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 6 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,50%.

Le 7 septembre 2022, la Société a conclu un prêt de 0,5 milliard d'euros (EUR) avec HSBC Continental Europe, avec une maturité à 10 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,625%.

2.3.2 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les primes ou surcotes à l'émission d'obligations sécurisées sont étalées de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité. De même, les frais d'émission d'obligations sécurisées sont étalés de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité.

Le 16 avril 2013, la Société a effectué une émission de bonds d'1,25 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 10 ans et 6 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,00%.

Le 17 avril 2018, la Société a effectué une émission de bonds d'1 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,50%.

Le 22 mars 2022, la Société a effectué une émission de bonds d'1,25 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 5 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 0,75%.

Le 28 juin 2022, la Société a effectué une émission de bonds de 0,75 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 6 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,50%.

Le 7 septembre 2022, la Société a effectué une émission de bonds de 0,5 milliard d'euros (EUR), avec une maturité de 10 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,625%.

Conformément au règlement 2014.07 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information suivante est fournie :

Prime d'émission restant à amortir au 30 juin 2023 :	Euros...8 932 673,54,
Surcote restant à amortir au 30 juin 2023 :	Euros.....0,00,
Frais d'émission restant à amortir au 30 juin 2023 :	Euros...7 249 907,33.

2.3.3 CAPITAL SOCIAL

HSBC Continental Europe détient 99,99 % du capital de la Société.

Le capital social est de 113 250 000 euros, décomposé en 7 550 000 actions de 15 euros de nominal.

2.3.4 INTERETS ET ASSIMILES

La comptabilisation des intérêts au compte de résultat est réalisée *prorata temporis*.

Les commissions liées à l'octroi d'un concours sont notamment assimilées à des compléments d'intérêts et sont étalées de manière linéaire sur la durée de vie effective du crédit. Au 30 juin 2023, un montant de 1 829 921,41 euros a été comptabilisé en compte de résultat au titre de l'étalement des commissions d'origination.

2.3.5 HORS BILAN

- Engagements

Une garantie a été constatée vis-à-vis du Fonds de Résolution Unique pour matérialiser le fait que les dépôts à l'actif du bilan pourraient éventuellement être acquis au Fonds de Résolution Unique.

Les prêts consentis à HSBC Continental Europe par HSBC SFH (France) sont garantis par les crédits à l'habitat éligibles en provenance du réseau HSBC Continental Europe.

Les crédits à l'habitat qui garantissent les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe sont des garanties financières dont les spécificités sont détaillées au sein des articles L. 211-38 et suivants du Code Monétaire et Financier.

3 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

HSBC Continental Europe
38 avenue Kléber
75116 PARIS

4 INFORMATION RELATIVE AU RISQUE DE CREDIT

L'unique contrepartie de l'entité HSBC SFH (France) est HSBC Continental Europe.

Les prêts accordés par HSBC SFH (France) permettent à HSBC Continental Europe de se refinancer.

5 INFORMATION RELATIVE AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques de taux et de change d'HSBC SFH (France) sont limités dans la mesure où les prêts octroyés par HSBC SFH (France) à HSBC Continental Europe sont adossés sur les émissions d'obligations sécurisées.

Pour rappel, la société HSBC SFH (France) a totalement cédé sa position de change sur le marché le 21 juin 2019.

6 EXPOSITION SUR LE RISQUE SOUVERAIN

L'entité HSBC SFH (France) ne détient pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

7 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Conformément aux recommandations de l'ANC 2014-07, abrogé par le règlement 2020-10, la liste des transactions effectuées par la société HSBC SFH (France) avec les entreprises liées ne fait pas l'objet d'une information en annexe, s'agissant d'opérations réalisées à des conditions normales de marché.

8 EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 4 juillet 2023, la Société a initié un emprunt, dans le cadre de la gestion de l'écart de durée de vie entre les actifs et les passifs de HSBC SFH (France), auprès de HSBC Continental Europe et rémunéré au taux de la Banque Centrale Européenne, avec une maturité au 17 octobre 2023. Cet emprunt se monte à 900 millions d'euros.

Ces deux emprunts (celui du 25 avril 2023 et celui du 4 juillet 2023) sont placés en dépôt à terme à compter du 4 juillet 2023, lequel est rémunéré à même taux.

NOTE 1 - CREANCES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en euros)

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	30/06/2023	31/12/2022
A vue	1 309 348 715	107 812 019
A terme	4 739 016 333	4 737 186 412
< 3 mois	1 249 697 262	1 249 189 896
> 3 mois < 1 an	2 991 478 652	2 243 498 425
> 1 an < 5 ans	497 840 419	1 244 498 091
> 5 ans		
Dépréciations sur créances douteuses et risques pays		
Créances rattachées (Intérêts à recevoir)	31 852 946	29 628 425
TOTAL GENERAL	6 080 217 993	4 874 626 855
<i>Dont titres recus en pension livrée</i>		
<i>Dont prêts subordonnés</i>		

NOTE 2 - AUTRES ACTIFS

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Dépôt de garantie	804 236	667 500
Créances d'impôt	0	86 319
TOTAL	804 236	753 819

NOTE 3 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Autres comptes de régularisation	24 199 450	19 272 112
<i>Dont Primes d'émission :</i>	8 932 674	10 230 130
<i>Dont Frais d'émission :</i>	7 249 907	8 237 948
<i>Dont Produits à recevoir * :</i>	8 016 869	804 033
TOTAL	24 199 450	19 272 112

* Au 31 décembre 2022, les produits à recevoir découlaient de la consultation des porteurs obligataires et d'intérêts

* Au 30 juin 2023, les produits à recevoir découlent de la consultation des porteurs obligataires et d'intérêts échus à recevoir sur nostro.

NOTE 4 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Comptes et emprunts *	1 207 133 333	0
TOTAL	1 207 133 333	0

* Cet emprunt de 1 200 millions d'euros, contracté auprès d'HSBC Continental Europe, découle d'une exigence réglementaire, dans le cadre de la liquidité à 180 jours de la maturité d'une émission. Il sera remboursé le 17 octobre 2023, intérêts échus inclus.

NOTE 5 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(en euros)

VENTILATION DES ENCOURS SELON LA DUREE RESTANT A COURIR	30/06/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit, Banques Centrales & CCP		
A vue		
A terme	4 750 000 000	4 750 000 000
< 3 mois		
> 3 mois < 1 an	1 250 000 000	1 250 000 000
> 1 an < 5 ans	3 000 000 000	2 250 000 000
> 5 ans	500 000 000	1 250 000 000
Dettes rattachées (Intérêts à payer)	31 921 439	29 724 315
TOTAL GENERAL	4 781 921 439	4 779 724 315
<i>Dont titres reçus en pension livrée</i>		

NOTE 6 - AUTRES PASSIFS

Avant affectation des résultats

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Créditeurs divers et autres *	219 476	0
Titres de transaction et titres reçus en pension livrée		
TOTAL	219 476	0

* Les créiteurs divers se composent principalement de charges d'impôts et taxes à payer.

NOTE 7 - COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Autres comptes de régularisation	1 980 931	1 265 533
<i>Dont Commissions de financement :</i>	<i>1 516 091</i>	<i>854 795</i>
<i>Dont Charges à payer :</i>	<i>464 840</i>	<i>410 739</i>
TOTAL	1 980 931	1 265 533

NOTE 8 - PROVISIONS

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Commissions de consentement à payer décembre 2023 *	233 725	488 825
Coûts liés au process de consentement		
TOTAL	233 725	488 825

* La provision, à fin 2022, relative aux coûts liés au process de consentement à payer en décembre 2023, a été reprise pour partie en 2023.

NOTE 9 - EVOLUTION DU CAPITAL EN ACTIONS

POSTES	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	7 550 000			7 550 000	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	

Note 10 - MARGE D'INTERET

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
Intérêts et produits assimilés				
. Etablissements de crédit et assimilés	45 531 781	20 056 463	55 651 271	
. Clientèle	0	0	0	
. Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	
. Autres	0	0	0	
Total	45 531 781	20 056 463	55 651 271	
Intérêts et charges assimilées				
. Etablissements de crédit et assimilés	(304)	(680 936)	(721 712)	
. Clientèle	0	0	0	
. Dettes subordonnées	0	0	0	
. Autres obligations et ATRF	(44 844 181)	(19 647 701)	(55 494 997)	
. Autres	0	0	0	
Total	(44 844 485)	(20 328 637)	(56 216 709)	

NOTE 11 - VENTILATION DES COMMISSIONS

	Semestre se terminant le :		
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
(en euros)			
VENTILATION DES COMMISSIONS INSCRITES DANS LES RUBRIQUES "COMMISSIONS" DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits	1 223 704	860 137	2 056 137
. Sur opérations avec les établissements de crédit	1 223 704	860 137	2 056 137
. Sur opérations avec la clientèle	0	0	0
. Sur opérations de change	0	0	0
. Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	0	0	0
. Prestations de services financiers pour compte de tiers	0	0	0
. Sur engagements sur titres	0	0	0
. Autres commissions	0	0	0
Charges	0	0	0
. Sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0
. Relatives aux opérations sur titres	0	0	0
. Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
. Prestations de services financiers pour compte de tiers	0	0	0
. Autres commissions	0	0	0
TOTAL DES COMMISSIONS	1 223 704	860 137	2 056 137

Les commissions de financement sont perçues annuellement, et sont étalées de manière linéaire.

L'excédent de commissions de 2023, par rapport à 2022, découle des émissions mises en place en 2022.

NOTE 12 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
Produits d'exploitation	0	0	0	
Charges d'exploitation	0	(500)	(1 500)	
TOTAL	0	(500)	(1 500)	

NOTE 13 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
Frais de personnel				
Autres frais administratifs	(1 042 643)	(1 544 888)	(2 164 541)	
<i>Dont honoraires de commissariat aux comptes :</i>	(136 853)	(177 516)	(249 618)	
TOTAL	(1 042 643)	(1 544 888)	(2 164 541)	

Les frais administratifs de 2022 comprenaient des frais liés aux consent fees

NOTE 14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
Charges exceptionnelles *	-242 622	-351 130	-352 930	
Produits exceptionnels **	233 725	370 021	352 930	
TOTAL	-8 897	18 891	0	

* Les charges exceptionnelles s'expliquent principalement par le projet de cession de l'activité Retail.

** Les produits exceptionnels correspondent aux reprises de provision et autres produits à recevoir des exercices précédents, dans le cadre du projet de cession de l'activité Retail.

NOTE 15 - IMPOT SUR LES BENEFICES

	Semestre se terminant le :			(en euros)
	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	
Impôt sur les bénéfices	(300 797)	95 399	95 399	
TOTAL	(300 797)	95 399	95 399	

La société HSBC Bank Plc Paris Branch est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales.

HSBC SFH (France), en qualité de société intégrée, contribue à la charge d'impôt d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration.

Au 30.06.2023, HSBC SFH (France) dispose d'un déficit reportable, qui se monte à € 119 876, ramenant son résultat fiscal à € 1 203 189.

NOTE 16 - HORS BILAN

(en euros)

	30/06/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements donnés		
. Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
. En faveur de la clientèle		
Total	0	0
Engagements reçus		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements donnés		
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	804 236	667 500
Total	804 236	667 500
Engagements reçus		
. Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	6 199 618 297	6 699 621 344
. Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle		
Total	6 199 618 297	6 699 621 344

ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Total	0	0
Engagements reçus : titres à recevoir		
Total	0	0

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris
43 – 47, Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Aux Actionnaires
HSBC SFH (FRANCE)
Immeuble Cœur Défense
110, esplanade du Général De Gaulle
92400 Courbevoie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société HSBC SFH (FRANCE), relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO Paris

Agnès Hussherr

Vincent Génibrel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel au 30 juin 2023

J'atteste, conformément aux dispositions de l'article 222.4 du règlement général de l'AMF, qu'à ma connaissance, les comptes semestriels au 30 juin 2023 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Paris, le 2 août 2023
Pierre Bouvy, Directeur Général

